**OUTIL 4 - POLITIQUE EN MATIERE DE CADEAUX ET AUTRES AVANTAGES - NOTE EXPLICATIVE**

Cadre légal

Dans le cadre de la gestion des conflits d’intérêts, il est conseillé d’adopter une politique en matière de cadeaux et autres avantages.

To do

L’outil 4 est une proposition de politique en matière de cadeaux et autres avantages à adapter aux spécificités de votre bureau par le(s) responsable(s) de la société.

Le choix suivant est à opérer : recevoir un cadeau ou un autre avantage est refusé ou est accepté sous conditions strictes. Dans ce dernier cas, le montant ou la valeur doit être raisonnable. Le caractère ‘raisonnable’ est un élément subjectif lié aux caractéristiques spécifiques de chaque bureau. Il doit être déterminé par chaque bureau.

La politique en matière de cadeaux et autres avantages de votre bureau doit être conservée en interne.